

Règlement Challenge de Provence

VTT 2009

0. Introduction :

Le Challenge de Provence 2009 prend en compte 5 manches qui sont définies au calendrier lors des assises V.T.T.

Ce challenge comprend des épreuves de type Cross Country Olympique (circuit de 12 à 15 kms en boucle) et des épreuves de types raids (circuits de 35 et 60 kms).

1. Organisation :

L'organisateur s'engage à produire un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles (20 sur le circuit) pour assurer la sécurité des coureurs, 1 moto ouvreuse et une moto de fin sont obligatoires, dans la mesure des autorisations délivrées par les autorités compétentes pour circuler. Il doit proposer un circuit de 12 Kms minimum avec un fléchage parfait, de la descente technique, du portage et des montées sélectives et des singles-track *pour redonner l'envie aux coureurs de revenir sur ces épreuves.*

Le prix de l'engagement doit être conforme à l'article 3 ci-après.

2. Règlement :

Chaque épreuve de ce challenge comportera un classement par points en fonction du type d'épreuve.

Ce challenge est ouvert aux autres comités FFC mais ils ne seront pas classés au général. Un maillot sera remis à la fin de ce challenge à chaque vainqueur de toutes les catégories Dames (cadettes, juniors, seniors) et Hommes (cadets, juniors, espoirs, master1, master2, master3, tandem.)

Dossards et plaques & temps des épreuves:

Cross - country

Seniors : âge de 23 à 29ans, 1h50 à 2h05 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de dossard & de plaque de 1 à 199, **plaque blanche.**

Espoirs : âge de 19à 22 ans, 1h50 à 2h05 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de dossard & de plaque de 200 à 249, **plaque blanche.**

Juniors : âge de 17 à 18 ans, 1h30 à 1h50 de course, n° de dossard & de plaque de 300 à 349. **plaque verte.**

Master 1 : âge de 30 à 39 ans, 1h50 à 2h05 de course, n° de dossard & de plaque de 250 à 299, **plaque verte.**

Master 2 : âge de 40 à 49 ans, 1h30 à 1h50 de course n° de dossard & de plaque de 250 à 299, **plaque verte.**

Master 3 : âge de 50 ans et plus, 1h30 à 1h50 de course n° de dossard & de plaque de 350 à 379 **plaque verte**

Un concurrent master pourra choisir de courir en début de saison dans la catégorie senior, les points acquis tout au long de la saison seront valables uniquement dans la catégorie choisie.

Tandem : même circuits, même série de dossards et même plaques que les Masters.

Dames Espoirs & Seniors : âge 19 ans et plus, 1h30 à 1h50 de course, n° de dossard & de plaque de 380 à 399 **plaque verte**.

Cadets : âge de 15 à 16 ans de 50 minutes à 1h10 de course, n° de dossard & de plaque de 400 à 499 **plaque jaune**.

Cadettes et juniors filles : open d'âge de 15 à 18 ans, de 50 minutes à 1h10 de course, n° de dossard & de plaque de 450 à 469 **plaque jaune**.

Promos : ouvert aux licenciés et non licenciés munis d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme de moins d'un mois.

le circuit n'excédera pas les 18 Kms, n° de dossard & de plaque de 500 à 699, **plaque rouge et obligation de donner des lots aux 3 premiers**.

Minimes : âge de 13 à 14 ans sur une distance qui n'excède pas 15 kms.

Cette catégorie est représentée dans le **TRJV** et ne compte donc pas dans le **Challenge de Provence** et aucune épreuve ne doit avoir lieu quand il y a un **TRJV** le même jour.

Raids

Minimes : Epreuves interdites

Cadets & Cadettes : 1h10 de course

Juniors filles et garçons : 35 kms Maxi

Le classement masters sur les raids se fera individuellement à la place réelle sur chacun des parcours de 35 kms ou de 60 kms maxi selon le barème des points ci-dessous (article 3).

Un classement par clubs sera effectué, il sera pris en compte de la 1^{ère} à la 10^{ème} place.

3. DROITS D'ENGAGEMENT

CROSS-COUNTRY :

Le tarif obligatoire applicable par les organisateurs pour les épreuves de cross country est de :

9 euros pour les catégories **minimes, cadets, cadettes, juniors, juniors filles**

14 euros pour les **seniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem**.

22 euros pour les **non- licenciés** (14 euros+ 8 euros d'assurance)

RAID :

Pour les épreuves comportant des prestations spéciales incluses dans les organisations spécifiques, le tarif obligatoire applicable par les organisateurs sera de :

14 euros pour les catégories **cadets, cadettes, juniors filles**

20 euros pour les **juniors H, séniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem**.

28 euros pour les raids **non licenciés** (20 euros+ 8 euros d'assurance).

4. ATTRIBUTION DES POINTS

GRILLE DES POINTS CROSS COUNTRY :

Le barème suivant sera appliqué à la place réelle pour chaque épreuve aux 50 premiers :

140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.
24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

GRILLE DES POINTS RAID VTT :

Les barèmes suivants seront appliqués à la place réelle :

RAIDS 35 kms aux 50 premiers :

140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.
24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

RAIDS 60 kms aux 50 premiers :

180.155.140.128.121.114.107.100.95.90.85.80.75.70.65.62.59.56.53.50.48.47.45.43.42.40.35
30.25.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

CLASSEMENT GENERAL des CLUBS.

Par manche et toutes catégories confondues, les 10 premiers des classements individuels attribueront aux clubs respectivement :

220.200.180.160.140.100.80.60.40 et 20 pts

Deux jokers seront mis à la disposition des coureurs pour l'ensemble du classement général si le coureur effectue ou n'effectue pas toutes les épreuves.

Une absence à une épreuve entraîne l'utilisation d'un joker.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, ensuite de place de second... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche du challenge de Provence.

Seuls les coureurs licenciés F.F.C sont pris en compte dans le classement général du challenge de Provence.

Le Championnat régional ne fait pas partie du challenge mais la participation sera obligatoire pour être engagé aux championnats de France. Sauf cas de force majeure.

Le challenge de Provence contribuera pour les quotas attribués aux championnats de France, ainsi que les résultats du championnat régional ainsi que les places acquises dans la coupe de France.

5. MATERIEL ET EQUIPEMENTS :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité de leurs matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

La plaque frontale doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité, elle est obligatoire.

Le changement de vélo et de roues est formellement interdit durant toute l'épreuve.

Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire attachée, et pendant toute la durée de l'épreuve, si le coureur ne l'a pas, il ne prendra pas le départ de la course.

6. ZONE DE DEPART :

Cross - country

La ligne de départ est matérialisée au sol. Les lignes suivantes sont espacées de 2.50 mètres, pas plus de 20 concurrents par ligne.

On appelle en priorité les 5 premiers seniors et les 10 premiers des autres catégories, d'après le classement provisoire ou d'après le classement de l'année précédente pour la première manche.

Il y aura 3 départs pour le cross-country en fonction des catégories suivantes :

- Cadet, cadette, junior filles
- Juniors, espoirs et seniors dames, masters 2, masters 3, tandem
- Espoirs, seniors, masters 1

L'horaire du premier départ du cross-country devra être donné à 10 heures puis un départ tous les 10 à 15 minutes selon les contraintes du circuit et de l'organisateur.

Raids

Pour les raids les départs se font en 2 groupes, la distance étant plus longue les concurrents auront le temps de se doubler.

1^{er} départ pour les catégories cadet, cadettes, juniors, juniors filles.

2^{ème} départ pour toutes les autres catégories

Ils seront fixés par l'organisateur en fonction des contraintes de son organisation et du nombre de concurrents et se feront « en paquets ».

7. PENALITES & RECLAMATIONS :

Mise hors course :

- Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve
- Absence sur un contrôle de passage, non respect du parcours.
- Circulation en sens inverse

Réclamations :

Concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents, elles doivent être déposées dans un délai de 60 minutes après son arrivée auprès du commissaire.

Concernant le classement, elle doit être déposée dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collègue des commissaires règle le différent en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collègue des commissaires.

8. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ET DES COMMISSAIRES :

- Contrôle des licences et du certificat de non contre-indication pour les non licenciés.
- Faire signer la feuille d'émargement dans la bonne catégorie.
- Utiliser les feuilles d'arrivée en triplicata de façon à en afficher un exemplaire rapidement pour que le coureur contrôle son passage sur la ligne d'arrivée.
- Afficher les classements par catégorie signés par les commissaires.
- Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les commissaires et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements.

9. PARTICIPATIONS :

Les épreuves de cross-country et raid sont ouvertes aux licenciés pass'cyclisme et compétitions.

Aux licences « accueil » jusqu'à cadet coût 10 euros valable 1 mois.

Les non licenciés avec carte journée assurance, le coût est de 8 euros pour une participation unique.

Les licences accueil et la carte journée n'ouvrent pas le droit à la participation au championnat régional, elles nécessitent la présentation du certificat médical et de non contre indication à la pratique du vtt valable moins d'un mois.

10. QUOTAS DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Les coureurs n'étant pas qualifiés de par leur classement en coupe de France ont la possibilité de demander à participer au Championnat de France en fonction des quotas par catégorie attribués par la F.F.C et selon les modalités suivantes :

Faire une demande écrite dans les délais donnés auprès du Comité Régional de Provence pour les quotas à disposition du Comité.

Respect du règlement (voir 2 derniers alinéas de l'article 4).

La demande de participation sera validée par le Comité Régional de Provence par courrier.

POUR LES AUTRES POINTS DE REGLEMENTS SE CONFORMER AUX REGLEMENTS DE LA F.F.C.

11. Délégués des coureurs, responsable classement :

Un délégué des coureurs Alain Morra de l'A.C.Oraison (master), a été nommé pour la saison 2009 par le responsable V.T.T afin de faciliter le dialogue et de faire remonter les suggestions des coureurs.

Le responsable des classements du challenge pour 2009 sera Mr Jean Paul Courdioux (Natur' bike Pierrevert). email : jpcourdioux@orange.fr